

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 407

Artikel: Association suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261175>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le droit au travail de la femme

(Suite et fin.)

Mais les partisans de la suppression du travail féminin, et même quelques bons suffragistes, vous diront des exemples de femmes de leur connaissance qui, à leur dire, n'auraient nullement besoin de travailler, le mari gagnant suffisamment. Si elles occupent des emplois rémunérés vous assureront, c'est uniquement pour se procurer plus de confort, plus de luxe, plus de plaisir. A cela nous répondrons d'abord: «Etes-vous bien certain que ces raisons soient vraiment les seules causes du travail professionnel des femmes? Connaissez-vous si intérieurement toutes ces personnes que vous puissiez affirmer que ce n'est pas par piété filiale à l'égard de leurs vieux parents, par affection pour leurs frères et sœurs dans la gêne, par angoisse de l'avenir, en sachant leurs maris menacés dans leur santé, ou aussi parfois pour sauvegarder leur dignité personnelle, que ces femmes mariées travaillent? Si vous êtes absolument convaincu qu'aucune de ces causes n'existe, vous êtes-vous demandé combien de personnes de condition plus modeste seraient privées de leur gagne-pain, si ces femmes retournaient à leur ménage et exécutaient elles-mêmes les travaux qu'actuellement elles font faire par leur femme de ménage, leur blanchisseuse, leur repasseuse, leur lingère, etc.? En France, les offices régionaux de placement ayant été interrogés, lors d'une enquête sur les résultats qu'avait le chômage sur la crise des domestiques, l'Office du Rhône répondit: «De nombreux ménages, où le mari et la femme travaillent, occupent des femmes de service: la crise a ramené de nombreuses femmes à leur foyer; désormais, elles ont le loisir de s'occuper de leur intérieur et elles ont congédié leur aide. Il y a de ce fait pléthora de femmes de service». D'une enquête faite dans un Etat de l'Amérique, il ressort également que le renvoi des 64 fonctionnaires mariées des administrations de l'Etat aurait comme résultat une perte de travail pour une centaine d'auxiliaires domestiques de diverses catégories.

Enfin, il est absolument inique de vouloir supprimer de l'activité humaine le travail librement accompli par vocation, ou simplement par inclination. Et pourquoi veut-on absolument obliger la femme à l'aimer que les travaux domestiques? Pourquoi n'aurait-elle pas, aussi bien que l'homme, le droit de choisir son occupation selon ses dons et ses goûts? Dans tous les cas, les attaques les plus violentes contre le travail féminin portent surtout sur l'emploi de femmes dans les services administratifs et dans les bureaux. On s'efforce, actuellement surtout, de déterminer une orientation massive des femmes vers les métiers domestiques. Il est vrai qu'en Suisse, nous manquons d'employées de maison alors que nous souffrons de pléthore de main d'œuvre dans d'autres catégories. Il est donc juste de s'efforcer d'arriver à une orientation professionnelle plus rationnelle, mais il ne faut pas oublier non plus que les aptitudes physiques et mentales de l'individu doivent être un élément essentiel de l'orientation professionnelle. Or, les travaux ménagers sont pénibles et il y a beaucoup d'occupations dans l'industrie ou dans le commerce qui conviennent mieux à la nature physique de la femme que certains travaux domestiques.

Du reste, si l'on en venait vraiment à obliger la femme de rompre, au mariage, avec l'exercice de sa profession, cela aurait certainement pour conséquence la disparition de toute formation professionnelle de la femme. Les familles refuseraient bien vite de faire, pour leurs filles, des dépenses qu'elles jugeraient inutiles, et l'on verrait de nouveau l'environnement des professions par une main d'œuvre féminine non qualifiée, acceptant, de ce fait, des salaires dérisoires ce qui amènerait à un avilissement de l'ensemble des salaires. En outre, enlever à la femme mariée son droit au travail, ce serait frapper l'institution même du mariage en le rendant inaccessible à beaucoup de femmes.

Il est dans tous les cas du devoir de chaque suffragiste d'examiner d'une façon très approfondie toutes les faces de la question de la limitation du travail de la femme, avant de se faire le porte parole d'une opinion inspirée, bien plus souvent, par des intérêts personnels que par un réel intérêt social.

H. ZWAHLEN.

³ Voir le numéro précédent du *Mouvement*.

endroit, et dont Radio-Genève n'aura pu manquer de percevoir quelques échos utiles à méditer.

D'autant plus utiles que le procédé dont il a été usé envers nous n'est que la manifestation d'un état d'esprit inquiétant et dictatorial d'échapper toute liberté de parole sur un sujet qui déplaît en haut lieu: en ce qui concerne le féminisme, et même sous la forme d'informations que nous donnions à nos causeries, nous venons d'apprendre, au cours de ces dernières semaines, que des mesures analogues à celles qui nous ont frappées ont été prises par avance dans d'autres stations d'émissions de notre pays, en refusant toute collaboration féministe. Si bien que nous savons un regroupement féministe qui n'envisage rien moins que de recommander à ses membres la grève des concessionnaires si on ne revient pas sur cette politique à courtue vue! et si bien qu'une de nos amies, qui avait déjà fait des démarches pour acheter un appareil, vient de le refuser net pour ce motif à l'administration compétente!... Il serait intéressant de savoir à quelles résultats aboutiraient des manifestations de ce genre multipliées et répétées. Pourquoi pas?»

E. Gr.

Pour les enfants allemands

Pous apprenons avec plaisir qu'il vient de se constituer à Berlin un petit Comité privé, dans le but de venir en aide, sans considération politique ou confessionnelle, aux enfants particulièrement nécessiteux, et en première ligne aux enfants pour lesquels il ne peut pas être obtenu de secours officiels, ou seulement des secours insuffisants. Plusieurs de nos amis en font partie à titre personnel, entre autres Mme J.-M. de Morsier, depuis plusieurs années collaboratrice de l'Union internationale de secours aux enfants. Nous pouvons assurer à nos lecteurs que les dons qu'ils nous feront parvenir en faveur des enfants allemands et dont nous les remercions chaleureusement d'avance, seront bien employés conformément à leur intention. (Versements au compte de chèques postaux du Mouvement, N° 1943, Genève, avec la mention: *Pour les enfants allemands*.)

Premier versement reçu Fr. 10. Mme S. T., maîtresse d'études (Moudon) 5.-

Correspondance

L'interprétation des «charges de famille»

Mademoiselle,

Je me permets de porter à votre connaissance, comme rédactrice du *Mouvement Féministe*, les faits suivants:

Ma sœur récemment décédée a été pendant 34 ans institutrice, et de ce fait a payé pendant 34 ans d'activité ses cotisations pour sa pension de retraite au «Fonds scolaire de prévoyance du personnel de l'enseignement primaire du canton de Neuchâtel».

A sa mort, bien qu'un article de la loi prévoie qu'en cas de besoin une indemnité sera versée aux parents des assurés, le Fonds scolaire de prévoyance a décidé, parce que je suis moi-même téléphoniste, de ne rien verser à ma mère âgée de 85 ans.

Tout assuré masculin qui laisse à son décès une veuve et des enfants a la tranquillité de savoir que ceux-ci reçoivent immédiatement une

pension si la veuve est sans ressources ni fortune. Mais une mère de 85 ans n'a droit à rien, et l'argent versé par des femmes (et qui, du reste, ne serait qu'une restitution et non une faveur) est employé à soutenir les pensions masculines.

J'ai pensé que ce cas ne vous laisserait pas indifférente, et je vous prie d'agréer ,etc.

M. M. (La Chaux-de-Fonds).



Réunion du Comité Central.

Estimant utile de se réunir encore une fois avant la dispersion de l'été, le Comité Central de l'A.S.S.F. a siégé toute la journée du 11 juin, à Berne, sous la présidence de Mme Leuch. Il avait, en effet, à régler plusieurs points laissés en suspens après l'Assemblée générale de Bâle, et notamment la publication du magistral travail de Mme Bloch sur la Crise économique et le Vote des Femmes, qui va paraître *in extenso* en allemand en une brochure, alors que notre journal en publie une traduction résumée destinée aux suffragistes de langue française.

Puis d'importants problèmes se sont posés devant le Comité, du fait des événements politiques et économiques actuels: la défense du principe de la démocratie, si vivement attaqué, et auquel est si étroitement lié celui du suffrage féminin, comme l'a montré avec tant de force M. le conseiller national Oeri à cette même Assemblée de Bâle; la situation suffragiste actuelle en Suisse, sur laquelle se répercute bien davantage en Suisse orientale qu'en Suisse romande l'influence des événements d'Allemagne; l'interdiction de parler de suffrage par T.S.F. qui est une inquiétude atteinte à la liberté de parole; le programme de la nouvelle Commission de crise de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, à laquelle s'est associé l'A.S.S.F.; les démarches auprès du Conseil Fédéral au sujet de la fabrication privée des armes en Suisse, démarches sur lesquelles nous reviendrons prochainement, etc. etc. Tout ceci a donné lieu à d'intéressants échanges de vues et à des discussions animées; qui, si elles ne pouvaient pas conduire immédiatement à des résultats tangibles, promettent d'autre part une activité nettement orientée vers des buts bien définis.

E. Gr.

Assemblée générale vaudoise.

SORTANT pour la première fois de Lausanne, l'Association vaudoise pour le suffrage féminin a siégé, le 18 juin, à Cully, dans la salle Davel, se placant sous l'égide du héros de l'indépendance vaudoise qui, sans doute, aurait été partisan du suffrage des femmes, tant il était épris de justice. La séance, où l'on a salué avec plaisir la présence de plusieurs membres de l'Union des Femmes de Lavaux, était présidée par Mme Antoinette Quinché, avocate, qui a présenté le rapport annuel. L'exercice a vu la fortune sociale s'augmenter de mille francs, grâce à un don général et anonyme de Fr. 500.—, remis à la condition que la société en trouve autant; ce qui fut fait. Des démarches sont entreprises pour raffermir les groupes d'Orbe et de Bex, qui chancellent; des appuis à Cossonay sont espérés pour la constitution d'un nouveau groupe; la difficulté est de trouver une présidente ou un président;

d'instruction pour patronnes» organisée dernièrement à Berne, a réuni plus de 100 participantes. Espérons que des efforts si méritoires seront couronnés de succès, et que les jeunes filles de la campagne reprendront goût à la vie simple et saine des champs.

S. F.

Ecole d'Etudes sociales de Genève.

Lors de la dernière présentation de travaux de diplômes à l'Ecole d'Etudes sociales, Mme Holy a exposé les résultats d'une enquête sur *La situation des enfants de chômeurs à St-Imier*. En 1932, lors de la Conférence du Comité international des Ecoles sociales, il fut recommandé, en effet, à toutes les Ecoles affiliées d'étudier ce sujet.

Mme Holy a étudié 50 familles de chômeurs (104 enfants) et 30 familles (74 enfants) dont le chef de famille a du travail. Vu l'aide apportée par les œuvres sociales locales et cantonales, les conditions hygiéniques et économiques se ressemblent d'une catégorie de famille à l'autre; les logements simples ou miséreux sont bien chauffés, toutes ces familles peuvent se procurer du combustible. La santé des enfants est encore peu influencée par le chômage, ceci grâce aux secours accordés par les œuvres scolaires sociales. Mais dans les familles de chômeurs, les repas souvent ne sont pas suffisants; les pommes de terre sont à la base de l'alimentation, c'est donc surtout de la monotone de la nourriture que souffrent le plus les enfants. Afin de remédier à ce mal, une distribution de «soupe du chômeur» a lieu régulièrement. Là où le chômage règne depuis longtemps, les jeunes s'habituent à cet état de chose, certains d'entre eux deviennent insouciants, tristes ou taciturnes; dans le 1/3 des cas étudiés, on remarque que le chômage altère le caractère de l'enfant. En effet, il crée un état d'insouciance — ou au contraire de découragement, non seulement chez les adultes, mais chez les enfants aussi.

A l'heure actuelle, l'imitation de ce qui se fait déjà en ville, l'association a introduit l'apprentissage ménager pour jeunes campagnards. Le succès fut grand, puisque 20 jeunes filles sont actuellement en apprentissage et que la «journée

Un souvenir ému et reconnaissant a été adressé à Mme Anna Raccard, décédée le 11 juin, qui fut parmi les fondatrices de la Fédération, siégea dans son comité dès 1911, fut trésorière jusqu'en 1932, et présida le groupe de Moudon, et au pasteur Emile Bétranger, décédé le 22 mai, un fidèle ami de la Fédération. Des voeux et des remerciements ont été adressés au Dr. Muret, qui fêta ses vingt ans de présence au comité, dont il est le vice-président modèle.

La gestion, les comptes approuvés, on entendit les rapports traditionnels des groupes de Leyssin (Mme Letba), de Morges (Mme Friederici, remplaçant Mme Nicati), de Nyon (Mme Piguet). Leyssin a eu le privilège d'avoir une conférence de Mrs. Corbett Ashby et ses membres, admises dans telle ou telle assemblée politique, ont pu y émettre leurs avis, lorsqu'elles en étaient sollicitées. Mme Emilie Gourd parla ensuite avec chaleur de la Conférence de Marseille de l'Alliance internationale et des heureuses décisions qui y furent prises. Mme L. H. Pache (Lausanne) fit un vivant récit de l'assemblée de Bâle de l'Association suisse; puis on prit le thé, le bienvenu par cette froide journée du printemps finissant. A 17 heures, tous se retrouvaient pour applaudir une charmante causerie de M. le Dr. Muret sur *La femme d'aujourd'hui*, sur les nouveaux devoirs auxquels lui donnent droit son instruction, son éducation, son travail, réfutant certains arguments — qui n'en sont d'ailleurs pas — contre le suffrage des femmes, et nous faisant aussi une sérieuse leçon: car si toutes les femmes voulraient leurs droits politiques, il y a longtemps qu'elles les auraient. Sans doute. Mais la tâche est grande et lourde de détruire dans les cervelles féminines les idées fausses, les erreurs que, scientifiquement ou non, y ont répandues des générations masculines hostiles à l'égalité féminine.

S. B.

Nouvelles des Groupes.

VEVEY. — Le Groupe veveysan du Suffrage féminin a eu son assemblée générale annuelle le 6 juin, sous la présidence de Mme Eug. Décombarz. L'effectif du groupe s'élève à 190 membres actifs et à 13 membres amis.

Dans son rapport, la présidente souligne que l'activité du groupe, cet hiver, s'est portée sur le problème du désarmement et sur celui du chômage.

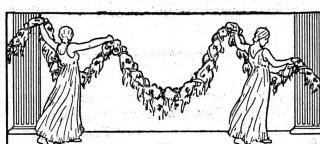
Le Comité devant se renouveler, on passe aux élections. Deux membres démissionnent, Mmes Leteneger et Borle, sont à remplacer. Mme Décombarz ne pouvant continuer, pour raisons majeures, à présider le groupe, Mme Gerhard est nommée présidente.

Mme de Montet et Gerhard, déléguées du groupe à l'Assemblée générale de l'Association suisse du Suffrage à Bâle, présentent d'intéressants rapports sur les questions traitées à Bâle, et que connaissent déjà les lecteurs de ce journal.

Puis la partie administrative terminée, M. Truan, professeur, fit, sur sa récente croisière en Grèce, une intéressante causerie, agrémentée de belles projections. Pendant plus d'une heure et demie, il transporta ses auditeurs dans ce pays si riche en souvenirs antiques et en beautés naturelles. Tout à tour défilèrent sur l'écran les temples de l'Acropole, le théâtre d'Olympie, le formidable canal traversant l'Isthme de Corinthe, les montagnes abruptes du Péloponèse. De chaleureux remerciements à M. Truan, qui a su faire partager ses impressions, son enthousiasme, et goûter aux éternelles beautés helléniques.

(D'après la *Feuille d'Avis de Vevey*)

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE



A travers les Sociétés

Association des paysannes bernoises.

Cette association, qui compte actuellement 67 sections groupant environ 3000 membres, possède depuis février 1931 un secrétariat permanent, ce qui facilite grandement sa tâche. Le premier but de l'Association est de retenir, à la terre, les jeunes campagnards, en leur faisant comprendre la beauté du travail agricole, et en leur apprenant à en améliorer les conditions. L'association a voué une attention spéciale à l'école des produits, et plusieurs de ses sections s'occupent de la vente directe sur les principaux marchés. Elle a réussi en outre à conclure des contrats d'achat avec les fabricants de conserves. La grande difficulté est d'apprendre aux paysannes à «standardiser» la qualité de leur production, afin de pouvoir lutter contre la concurrence étrangère. Pour cela l'association organise un peu partout dans le canton, des cours et des conférences avec démonstrations. Outre ces cours strictement professionnels, elle fait encore donner des conférences sur les sujets les plus divers: hygiène, éducation, questions scolaires, droit usuel, littérature suisse, art familial, etc. Les cours de couture et de stérilisation de fruits sont toujours très recherchés, ainsi que les cours de couture, de taciturnes; dans le 1/3 des cas étudiés, on remarque que le chômage altère le caractère de l'enfant. En effet, il crée un état d'insouciance — ou au contraire de découragement, non seulement chez les adultes, mais chez les enfants aussi.

A l'heure actuelle, l'imitation de ce qui se fait déjà en ville, l'association a introduit l'apprentissage ménager pour jeunes campagnards. Le succès fut grand, puisque 20 jeunes filles sont actuellement en apprentissage et que la «journée

d'instruction pour patronnes» organisée dernièrement à Berne, a réuni plus de 100 participantes. Espérons que des efforts si méritoires seront couronnés de succès, et que les jeunes filles de la campagne reprendront goût à la vie simple et saine des champs.

S. F.

diplôme: le premier concernait *Le classement et cataloguement par matières de la Bibliothèque de l'Ecole d'Etudes sociales*, le second *Le Classement et cataloguement de la Bibliothèque Bernstorff à l'Union Internationale des Étudiants*.

Le «Seehof» d'Hilterfingen.

La Société coopérative de l'hôtel «Seehof» d'Hilterfingen a tenu son assemblée générale le 30 avril dernier. Le résultat de la première année est fort satisfaisant, surtout si l'on tient compte des nombreuses réparations qu'il fallut faire pour remettre l'immeuble en bon état, et de la période de crise dans laquelle nous nous trouvons.

Les fondatrices de la coopérative avaient pour but de créer, sur les bords du lac de Thoune, un bon hôtel, en tous points semblable aux autres hôtels de la région, mais où l'on ne consomme pas d'alcool et où le poivre noir ne serait pas admis. Il semble que l'idée fut heureuse, car nombreuses sont les personnes qui expriment leur contentement de cette innovation. Le «Seehof» est devenu le lieu de rendez-vous des familles et des amis dispersés; on s'y retrouve pour des vacances ou des week-ends, car on s'y sent très vite chez soi, grâce aux soins attentifs et dévoués de sa directrice, Mme Herzog-Suter. Le «Seehof» restant ouvert en hiver, les diverses associations de la région (Sociétés de chant, éclairages, associations de jeunesse, Sociétés féminines, etc.) en ont fait également le lieu favori de leurs réunions.

Office privé des apprentissages.

Le rapport de 1932 qui vient de paraître attire l'attention sur les difficultés provenant de la diminution des possibilités de placement, et du déséquilibre de l'offre et de la demande — état de choses peu fait pour donner des ailes aux adolescents au seuil de l'apprentissage. En effet, en 1932 il n'est parvenu à l'offre que le 60 % environ des offres de travail reçues en 1931. Pourtant, malgré le fléchissement, 121 jeunes gens et jeunes filles ont été placés, ce qui représente le 80 % des places fournis en 1931. En outre, un effort spécial a été fourni pour venir en aide aux jeunes gens de 16 à 20 ans sans travail, pour qui la gratuité de certains cours a été obtenue, ainsi que la création d'un foyer-atelier qui vient d'être inauguré.

R. B.